



# MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022  
Délibération n°2022-10-003

**OBJET :**                    **Admission en non-valeur**

<p><b>Date de convocation :</b> 19 octobre 2022</p> <p><b>En exercice :</b> 15 membres <b>Présent(s) :</b> 12 <b>Pouvoir(s) :</b> 0 <b>Absent(s) :</b> 3</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25/10/2022</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)</p>	<p>Le 24 octobre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p><b>Les membres présents en séance :</b> Michel JASLEIRE – Bernadette FOREST– André TRUNEL – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT – Hélène BALLEREY - Charles DUTOIT - Carole MURE - Laurine SOLLE</p> <p><b>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</b> <b>Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :</b> <b>Le ou les membres excusés :</b> Delphine IMBERT - Stéphane MORLEVAT - Stéphane POYET</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY</p>
---	---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable n'a pas pu recouvrer les titres de loyer de M. Jean-Christophe GAUTHIER de 2016 et 2017 pour un montant total de 6 903.78 €.

En conséquence, il convient d'admettre cette somme en non-valeur et de prévoir les crédits nécessaires.

**Après délibération**, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** l'admission en non-valeur la redevance des loyers de M. Jean-Christophe GAUTHIER d'un montant de 6 903.78 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

Essertines-en-Châtelneuf, le 25 octobre 2022

Le secrétaire de séance  
Hélène BALLEREY

Le Maire  
Michel JASLEIRE

RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/10/2022 042-214200891-20221024-DE_2022_10_003-DE